



**CONSEIL GÉNÉRAL
FÉCHY**

RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC

au sujet du préavis municipal n° 9/2016 relatif au crédit d'étude de
CHF. 180'000.- en vue de la rénovation du complexe de l'auberge
communale

Au Conseil Général de Féchy,
Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

La Commission ad hoc, composée de Mme Sylviane Dahlgren, présidente, M. Raymond Paccot, membre, Mme Sylvie Bonnabry et M. Michaël Evesque suppléants ainsi que Mme Lydie Rochat, membre et rapporteur, s'est réunie le lundi 21 novembre 2016 à 20h00 en salle de Municipalité de afin d'étudier ce préavis.

M. Andreas MEYER, Syndic, ainsi que Mme Francine DUPUIS, Municipale, étaient présents lors de notre réunion et ont répondu à nos questions durant cette soirée. Nous les remercions pour leur disponibilité et les explications fournies.

Au vu des éléments qui nous ont été présentés, et en raison de l'absence d'un projet concret concernant la rénovation du complexe de l'auberge communale, il a paru à la Commission précitée plus adéquat de demander à la Municipalité d'établir avant toute chose un crédit d'étude concernant l'architecte et de le faire voter au Conseil. Puis au Conseil Général de nommer une commission permanente qui travaillera en partenariat avec la Municipalité ainsi que l'architecte sur un projet définitif de rénovation qui devra être voté par le Conseil. Une fois le projet de rénovation du complexe de l'auberge communale accepté, de voter un crédit d'étude pour les différents ingénieurs des corps de métier devant prendre part à ce projet.

Au vu de ce qui précède et après discussion et délibération, les membres de la Commission ad hoc proposent à l'unanimité au Conseil Général de Féchy :

- de refuser le préavis municipal n°9/2016 ;

Pour la Commission ad hoc

Le Président



Les Membres

